



VILLE de PENMARC'H KËR PENMARC'H

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
DEPARTAMANT PENN-AR-BED

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REPUBLIK FRANÑS

A l'attention des habitants de Penmarc'h

Penmarc'h, le 12 juin 2017

Nos réf. : 2017/71/ NP/CB/FT

Objet :

Révision du Plan local d'Urbanisme

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, la municipalité a lancé officiellement les études relatives à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision tient compte des lois littoral, portant engagement national pour l'environnement, dites « Grenelle 1 et 2 » et ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

De même que le développement de la commune et l'évolution des besoins rendent indispensable la révision du PLU, on se doit d'assurer la compatibilité et la cohérence avec les autres documents d'urbanisme tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), lesquels réforment en profondeur les règlements d'urbanisme.

Cette révision est d'abord et avant tout un exercice de style imposé, sous l'œil prescripteur des services de l'État omniprésents durant toutes les étapes de son élaboration. De façon synthétique, il faut que vous sachiez que cette nouvelle procédure est en rupture complète avec les règles antérieures.

En premier lieu, le législateur a souhaité en finir avec la consommation de l'espace et l'étalement périurbain. Le maître mot réside ici dans la réhabilitation ou la densification de zones déjà urbanisées, équipées de réseaux présents ou à venir, ces derniers étant définis au sein de schémas directeurs (ex : assainissement).

En second lieu, l'exigence requise demeure la protection du milieu naturel. L'être humain doit donc se fondre dans son environnement, sans lui porter atteinte dans le respect de tous les aspects de la biodiversité.

Enfin, le volet agricole doit aussi être pris en compte. La conservation de terres devient un enjeu majeur pour le développement durable et la préservation de l'environnement.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire

110, rue Edmond Michelet - B.P. B - 29760 PENMARC'H - Tél. 02 98 58 60 19 - Fax : 02 98 58 56 77 - e-mail : mairie@penmarc'h.fr

Kasit an holl lizheroù d'an aotrou Maer

110, straed Edmond Michelet - B.P. B - 29760 PENMARC'H - Pellgomz : 02 98 58 60 19 - Pelleiler : 02 98 58 56 77 - Postel : mairie@penmarc'h.fr

En résumé, nous vivrons demain dans une commune où les espaces naturels seront très largement maintenus, les zones agricoles préservées, valorisées et les zones urbaines recentrées et renforcées, conformément à la vision du législateur.

Le groupe de travail, constitué dans le cadre de la révision de notre PLU a entamé une phase d'étude sur « *les perspectives d'évolution de la commune en matière de population et de logements* ». Ce travail consiste à réaliser une projection sur l'évolution de la population et des besoins en matière de constructions.

Ceci a pour but d'appréhender les superficies de terrains constructibles à prévoir pour couvrir ces besoins. L'autre objectif est aussi de développer de façon maîtrisée les quartiers, tout en préservant leurs spécificité et identité propres pour les 10 à 15 prochaines années.

C'est pourquoi, j'invite les propriétaires, qui envisagent de réaliser en zone urbaine U ou en zone à urbaniser AU des constructions en logement principal ou secondaire dans les 12 prochains mois, à retourner le questionnaire ci-joint avant le 15/07/2017.

Ce recensement permettra de porter à la connaissance du groupe de travail les constructions envisagées avant l'adoption du PLU révisé. **Toutefois, il est précisé que ces éventuels projets communiqués à la municipalité ne seront pas automatiquement synonymes d'être acceptés en l'état ou de voir les terrains concernés maintenus en constructibilité dans le PLU révisé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Raynald TANTER



ENQUÊTE – URBANISME

Je soussigné (e)

Nom du propriétaire

Prénoms

Adresse de résidence principale

.....

Téléphone fixe / Téléphone portable.....

Informe la commune que j'envisage dans les *12 prochains mois* de réaliser un projet de construction en zone urbaine U ou en zone à urbaniser AU d'un bien en vue :

○ *D'une résidence principale** ()

- Références cadastrales : surface de terrain :.....

Date de réalisation du projet (dépôt de permis de construire).....

Surface habitable projetée m²

○ *D'une résidence secondaire** ()

- Références cadastrales : surface de terrain :.....

Date de réalisation du projet (dépôt de permis de construire)

Surface habitable projetée m²

* - cocher la case correspondante

Fait à

Le

Signature

DOCUMENT A RETOURNER EN MAIRIE

110 RUE EDMOND MICHELET – 29760 PENMARC'H

Avant le 15 juillet 2017